



10 septembre 2004

**Circulaire\***

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui

Destinataires: Les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Premier jour d'émission – 21 septembre 2004 : timbres « J'ai rêvé d'un jour de paix »****Timbres commémoratifs**

1. Par sa résolution 55/282 du 7 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé que la Journée internationale de la paix serait observée chaque année le 21 septembre. Elle a déclaré que cette journée serait observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle toutes les nations et tous les peuples seraient invités à cesser les hostilités.

2. En conséquence, le 21 septembre 2004, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) mettra en vente une nouvelle série de timbres, dont l'émission s'étalera sur trois ans, avec six timbres commémoratifs sur le thème « J'ai rêvé d'un jour de paix ».

3. Ces timbres auront respectivement pour valeur : 0,37 dollar des États-Unis, 0,80 dollar des États-Unis, 0,85 franc suisse, 1,20 franc suisse, 0,55 euro et 1 euro.

(Valeur équivalente en dollars des États-Unis : 0,85 franc suisse = 0,68 dollar; 1,20 franc suisse = 0,96 dollar; 0,55 euro = 0,67 dollar; et 1 euro = 1,23 dollar, sous réserve des fluctuations des taux de change.)



\* Date d'expiration : 30 septembre 2004





### Vignettes

4. Les vignettes des timbres ont fait l'objet d'un accord entre le Lions Club International et l'Organisation des Nations Unies.

5. Chaque année, le Lions Club International parraine, à l'intention des jeunes, un concours international d'affiches pour la paix. Des enfants du monde entier présentent leur œuvre, que l'on juge en fonction de son originalité, de sa valeur artistique et de son expressivité en rapport au thème de l'année. Le gagnant du premier prix est choisi parmi 24 finalistes. Le Lions Club International a gracieusement accordé à l'APNU et aux autres administrations postales participantes les droits exclusifs d'utilisation des œuvres des finalistes pour la série de timbres sur le thème « J'ai rêvé d'un jour de paix ». Les vignettes choisies pour cette année sont des œuvres du concours 2002/2003.

### Renseignements pratiques

6. À l'intention des philatélistes, l'APNU mettra en vente au Siège des enveloppes premier jour préalablement affranchies et oblitérées à New York, Genève et Vienne, mais **uniquement** au cachet officiel premier jour de l'APNU. Les membres des délégations et les fonctionnaires pourront se procurer ces articles le mardi 21 septembre 2004 aux lieux indiqués ci-après :

a) Comptoir de vente de l'APNU, au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures;

b) Comptoir temporaire situé dans l'aile est du hall du Secrétariat, entre la cafétéria et le kiosque à journaux devant la baie vitrée, de 9 heures à 16 heures.

7. Il sera également possible de se procurer les oblitérations premier jour au point de vente temporaire du Service postal des États-Unis installé à côté de la Librairie des Nations Unies, au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures.

8. Il est possible d'obtenir des renseignements concernant les timbres de l'ONU sur l'Internet, à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/Depts/UNPA>>.